

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 9	
Votants : 12	
Pouvoirs : 3	
Pour	11
Contre	1
Abstention	/
Date de convocation :	
14/11/2024	
Date d'affichage :	
25/11/2024	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre,
Le dix-huit novembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD

Absents-Excusés :

Mesdames Céline COMBAZ (pouvoir à Guillaume VILLIBORD), Céline CROSSMAN (pouvoir à Maryse FAVRE),
Messieurs François POCCARD-MARION (pouvoir à Stéphanie NOZ), Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/11/101 : Régularisation d'une emprise foncière au profit de Monsieur POSSOZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2241-1 et L1311-13 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur à la date du 06 juin 2023 ;

Considérant qu'un courrier a été réceptionné en date du 02 juin 2022, faisant état d'une irrégularité sur le domaine public ;

Considérant que suite à discussion, il a été proposé la régularisation de la situation par une acquisition au profit de la Commune ;

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la régularisation d'une emprise foncière, et notamment de la présence d'une parcelle privée sur le domaine public de la Commune de Peisey-Nancroix, l'acquisition dudit terrain litigieux a été proposée à Monsieur POSSOZ René.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle ZH 353, soit environ 03a95ca, et ce, au prix de 30 €/m², soit 11 850 € (onze mille huit cent cinquante EUROS), pour 395 mètres carrés.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle ZH 353, à des fins de régularisation, correspondant à 395m au prix de 30 €/m², soit 11 850 € (onze mille huit cent cinquante EUROS),

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'acquisition, sous forme notarié, ainsi que tous documents à intervenir à cet effet ;

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Romain GIACHINO



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

